

*Pour les MRE, le transfert par personne issue de classe moyenne est de 232 dirhams par individu tandis que celui de la classe aisée est fixé à 909 dirhams.*

## Un MRE pauvre envoie une moyenne de 11,3 DH à sa famille

Kawtar Tali  
ktali@aujourd'hui.ma

«Ce sont les couches sociales moyennes et aisées qui reçoivent le plus de transferts en provenance de l'étranger». C'est ce que confirme le Haut Commissariat au Plan (HCP) dans la dernière publication des cahiers du plan. Pour lever la confusion, le HCP souligne que «les transferts des MRE concernent 26,3% des ménages aisés au moment où la proportion des ménages les plus défavorisés ne dépasse pas les 14,4%». Ainsi, le transfert par personne issue de classe moyenne est de 232 dirhams par individu. Celui de la classe aisée est fixé à 909 dirhams par personne, tandis que 11,3 dirhams est le transfert moyen d'une personne issue de la classe pauvre. De même, la part des transferts de la dépense annuelle moyenne par personne est de 0,4% pour les pauvres contre 3,4% pour les aisés. Qu'en est-il des transferts vers l'étranger? Près de 79% de ces transferts sont sous forme d'aide destinée dans 83% des cas à financer les études à l'étranger des enfants.

Alors que 20,7% d'entre eux sont des allocations familiales. La régularité de ces transferts est de 68%, précise-t-on de même source. Par ailleurs, 43,7% des transferts de l'étranger perçus par les ménages sont effectués par les enfants du bénéficiaire. Dans la même optique, 34,2% des transferts sont accomplis par les personnes ayant un lien familial

avec le bénéficiaire, au moment où 10,9% sont envoyés par les conjoints et 9,3% par le père ou la mère. Sous un autre angle, les transferts de l'étranger perçus par les ménages marocains sont réguliers dans une proportion de 55%. Cette régularité est relativement plus observée chez les ménages ruraux 58% que chez les familles urbaines 53%. En outre, le HCP souligne dans son rapport que les transferts en provenance de l'étranger s'effectuent dans 81,4% des cas par espèces ou en mandat. Les pensions des retraites viennent en seconde place avec une part de 10,3% alors que les allocations familiales se placent en dernier lieu avec une moyenne de 7,2% des montants transférés. Au niveau national, 49% des transferts perçus par les ménages sont d'abord le fait des ménages résidant au Maroc. Par répartition géographique, les ménages résidant à l'étranger sont la troisième

source de transfert dans le milieu urbain (23,8%) après l'administration publique (27,6%) et les ménages résidant au Maroc (37,7%). En revanche, les ménages résidant à l'étranger constituent conjointement avec ceux qui résident au Maroc les premières sources des transferts perçus par les ménages. Leur part dépasse les 67%, souligne le HCP. Notons que les transferts des MRE protègent de la précarité. Selon une conclusion du HCP, près de 990.000 personnes échappent à la pauvreté grâce aux transferts des migrants. ■

*Près de 79% de ces transferts sont sous forme d'aide destinée dans 83% des cas à financer les études à l'étranger des enfants.*

